



1188 Gimel, le 24 novembre 2011

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 8-2011
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 2 décembre 2011

Plafond d'endettement et cautionnement

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
REYMOND Philippe
BUSSARD Alain
MESSIEUX Cyril
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises soit :

- Le 17 novembre 2011 pour l'étude du préavis municipal No. 8-2011 au sujet du plafond d'endettement et cautionnement et du plan des dépenses d'investissements 2012-2016 pour la nouvelle législature et la rédaction des questions.
- le 21 novembre 2011, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndique, M. Philippe Rezzonico, Municipal et de Mme Pascale Ducret, boursière communale, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration,
- et le 24 novembre 2011 pour l'élaboration du présent rapport.

Après étude du plan des dépenses d'investissements 2012 – 2016, actuellement estimé à SFr. 6'630'000.-. Ce montant relève le plafond d'endettement pour la nouvelle législature à SFr. 15'955'000.- après amortissements hypothécaires sur 5 ans.

Le plafond de cautionnement de SFr. 1'726'000.- proposé permettrait de cautionner les sociétés communales ou intercommunales. Actuellement cette garantie n'est pas utilisée.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal No. 8-2011 sur plafond d'endettement et cautionnement tel que présenté.

Le Président

Le Rapporteur

Les membres